



DESTINATAIRES :	Tous les gestionnaires et le personnel clinique qui offrent des services de dépistage du cancer colorectal
EXPÉDITRICES :	Priscilla Fortier, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet des programmes jeunesse et activités de santé publique (intérim) Audrée Leboeuf, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet première ligne Catherine Robert, conseillère en soins infirmiers – Volet santé publique et points de services locaux (intérim) Geneviève Lafleur, conseillère en soins infirmiers – Volet première ligne (CASI, GMF, GAP)
DATE :	Le 11 septembre 2025
OBJET :	Mise à jour de l'ordonnance collective : OC-6106 Demander une coloscopie diagnostique à la suite d'un test RSOSi positif

À la suite de la mise à jour du protocole médical national de l'INESSS *Initier un test immunochimique de recherche de sang occulte dans les selles ou demander une coloscopie dans le cadre du dépistage du cancer colorectal*, l'ordonnance collective en vigueur a été révisée afin d'assurer une pratique infirmière conforme aux lignes directrices et fondée sur les données probantes.

L'outil clinique est **disponible dès aujourd'hui le 11 septembre 2025** via la plateforme intranet du CISSMO :

- [OC-6106 Demander une coloscopie diagnostique à la suite d'un test RSOSi positif](#)

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION :

À compter du 11 septembre 2025, seule la version mise à jour de l'ordonnance collective doit être utilisée.

Dans les GMF privés, cette nouvelle version devra être signée par tous les médecins souhaitant l'appliquer. La version signée devra être conservée selon les modalités en vigueur.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les versions antérieures et de diffuser l'information auprès de leurs équipes.

SOINS INFIRMIERS :

Nous rappelons que les infirmières ont la responsabilité professionnelle de prendre connaissance des mises à jour apportées au [protocole médical national](#).

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

PF, AL, CR, GL